

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VEZERONCE-CURTIN

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le décret n°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application),

Vu la demande de PERRIOL TP SALAGNON,

Considérant que pour permettre l'exécution des TRAVAUX D'EAUX et D'ASSAINISSEMENT, route des Alpes, et assurer la sécurité des ouvriers des entreprises ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite route des Alpes, du 09/07/2018 au 15/08/2018 de la rue des diamantaires au rond point.

Article 2 :

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Morestel, Monsieur L'ASVP, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

À VEZERONCE-CURTIN, le 6 juillet 2018

Le Maire
Maurice BELANTAN



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Belantan". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VEZERONCE-CURTIN" around the top edge and "38510" at the bottom. There is a small star on either side of the number "38510".